

Liberté Égalité Fraternité

## Direction de la réglementation et des affaires juridiques

Bureau de la réglementation et des élections

# Guide de la déclaration en ligne (ou télé-déclaration) des associations relevant de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 au répertoire national des associations (RNA)

Dernière mise à jour : 2 avril 2024

La démarche en ligne permet de déclarer la création, ainsi que les évolutions (modification des statuts, changement dans l'administration, etc.) de votre association, sans avoir à vous déplacer au haut-commissariat de la République en Polynésie française (à Papeete ou dans les subdivisions administratives des îles sous-le-Vent et des îles Marquises).

#### I.- Déclaration de la création d'une association

Pour effectuer cette démarche, vous devez disposer d'une version numérisée (au format pdf et pour un poids maximal de 1,5 Mo par fichier) des documents suivants :

- le procès-verbal de l'assemblée constitutive daté et signé, portant le nom et le prénom du signataire,
- les statuts de l'association datés et signés par au moins deux membres dirigeants, avec leur nom, prénom et fonction au sein de l'association,
- la liste des membres dirigeants avec leurs noms, professions, domicile et nationalités.

NB: Aucune date de naissance ne doit figurer sur les documents joints (statuts, procèsverbal, liste des dirigeants), sous peine de rejet de la déclaration.

Des précisions et des modèles sont disponibles sur le site internet du haut-commissariat (https://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Demarches/Associations-et-Agrements/Association-Loi-1901).

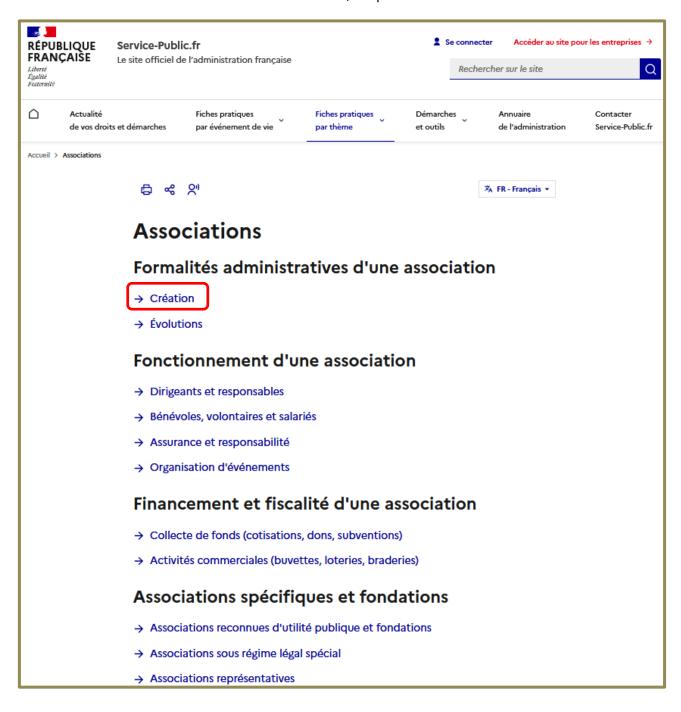
Pour commencer la démarche en ligne, cliquez sur le lien suivant ou recopiez-le dans notre navigateur internet : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31931.

Toutes les rubriques précédées du signe \* doivent obligatoirement être renseignées.

Vous trouverez ci-après des captures d'écran de la démarche, avec des commentaires lorsque cela est jugé utile.

Ce lien vous permet d'arriver directement sur la page d'accueil dédiée aux associations sur la plate-forme Service-Public.fr.

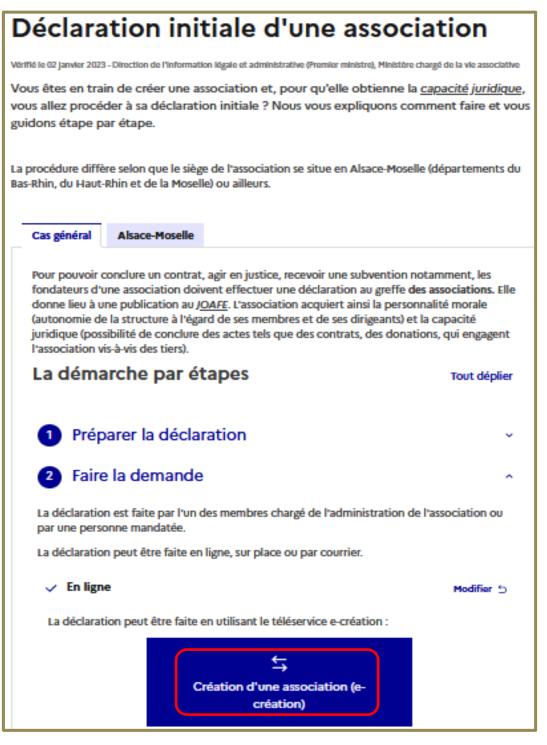
Pour la création d'une nouvelle association, cliquez ensuite sur "Création".



#### Cliquer ensuite sur "Déclaration initiale"



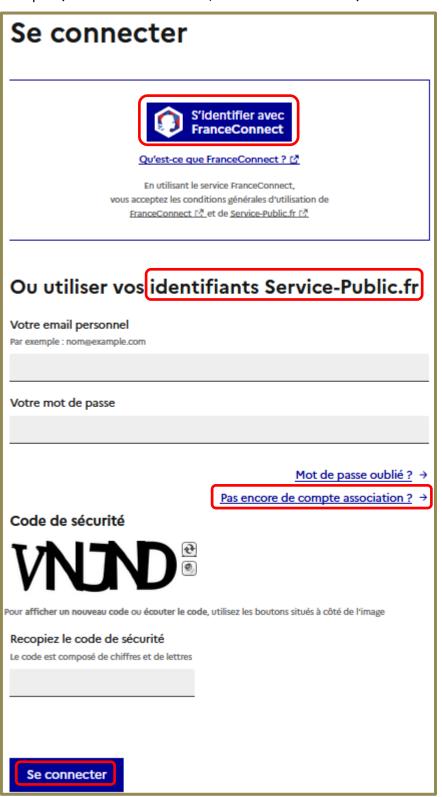
Pour démarrer concrètement la télé-déclaration, cliquez sur le bouton bleu "Création d'une association (e-création)" puis à la prochaine fenêtre de dialogue sur "Accéder à la démarche en ligne".



Vous devez ensuite vous connecter via un compte.

Si vous avez déjà créé un compte sur la plate-forme Service-Public.fr (pour tous types de démarches antérieures) ou sur le portail FranceConnect, vous pouvez utiliser ces identifiants.

À défaut, cliquez sur "Pas encore de compte association" et suivez les instructions pour la création d'un compte (soit Service-Public.fr, soit FranceConnect).



Si vous venez de créer votre compte, vous recevrez un message électronique sur l'adresse que vous aurez saisie afin de finaliser votre demande de création. Cliquez sur le lien internet indiqué dans ce message pour confirmer votre inscription en ligne.



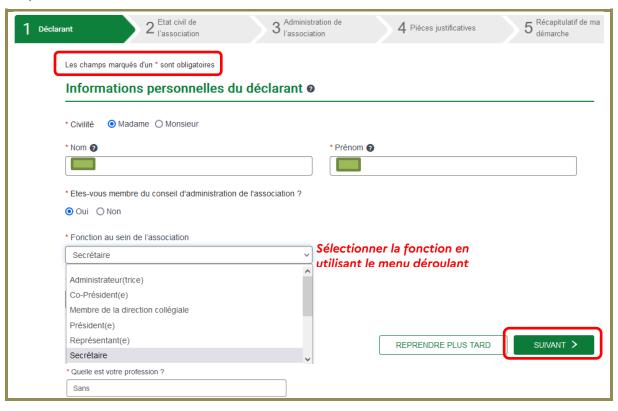
Une fois votre compte validé et/ou vos identifiants saisis sur la page de connexion, cliquez sur "Se connecter".

La procédure de création peut alors débuter.

La première étape consiste à saisir le nom de votre association dans le cadre "**Nom de votre espace**".

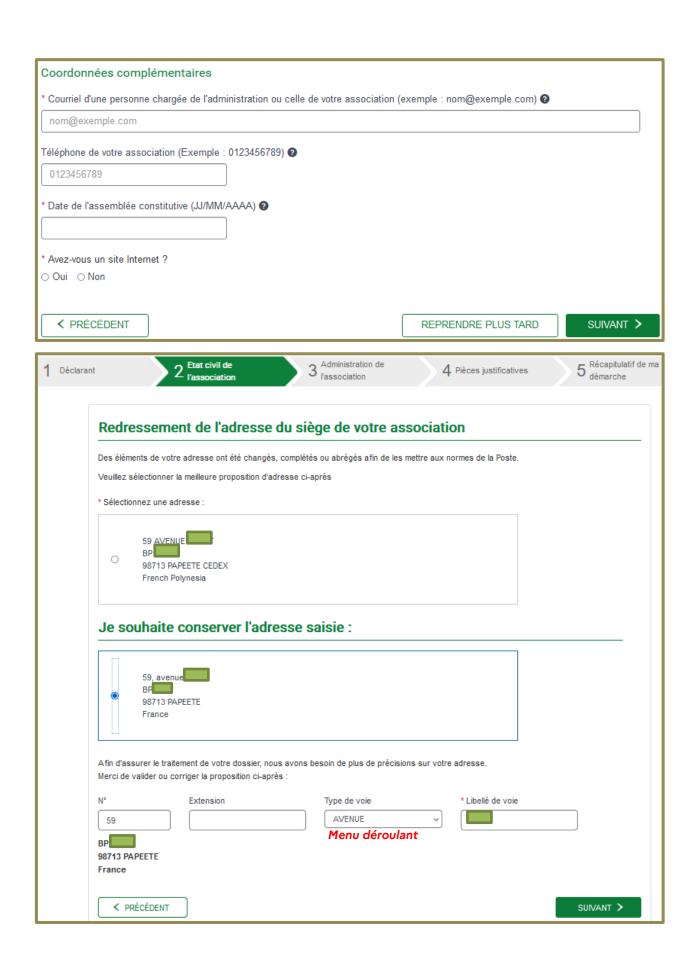
Création d'association				
Créer votre espace association				
Avant de commencer votre démarche, créez une espace pour cette association	n dans votre compte service-public.fr.			
Vous y recevrez <b>les documents</b> et <b>les notifications</b> liées à votre démarche en l				
Vous pourrez partager cet espace et ses contenus avec d'autres membres de v	otre association <b>en toute sécurité.</b>			
Quel espace voulez-vous créer ?				
* Nom de votre espace (Exemple : Ma belle association)				
ANNULER	CRÉER VOTRE ESPACE ASSOCIATION			
	Mode d'emploi de l'espace association de			

À partir de là, la déclaration se fait en 5 phases, en cliquant sur "Suivant" pour accéder aux étapes suivantes.

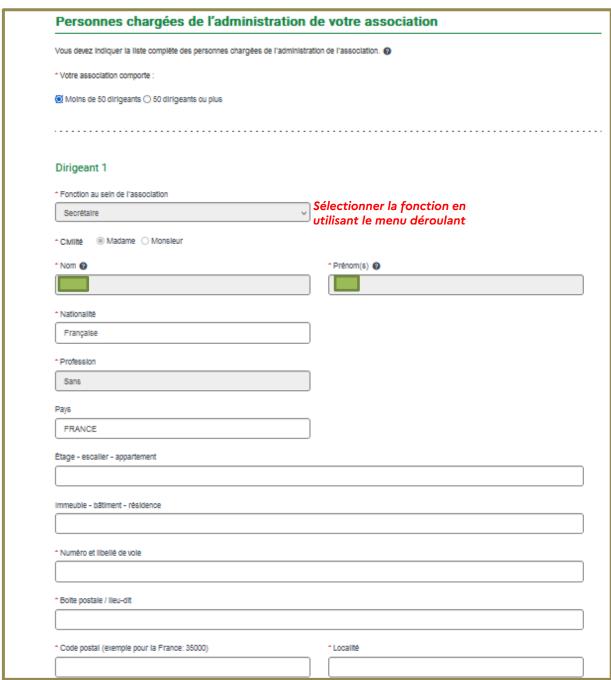




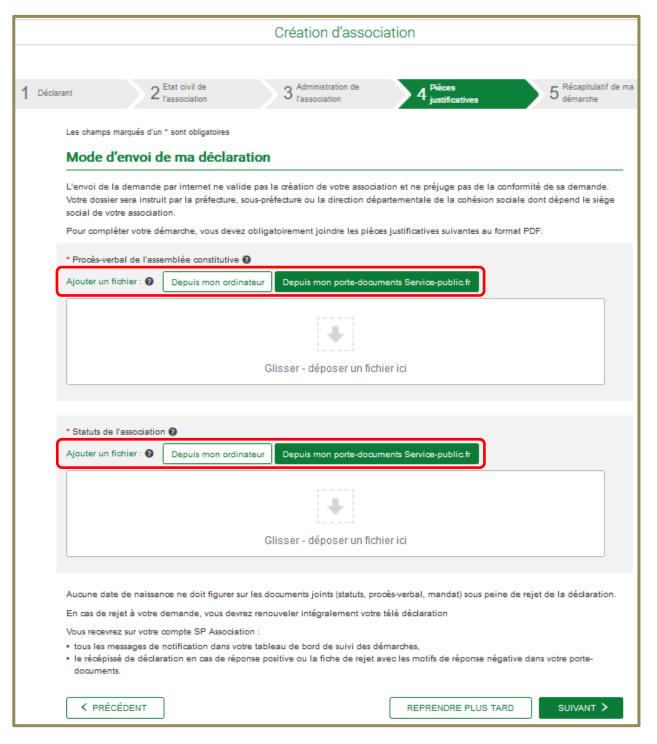
	Adresses de l'association			
	Adresse du siège social			
	Titre court de votre association (en majuscule)			
ן נ				
	Étage - escalier - appartement			
	Immeuble - bâtiment - résidence			
	* Numéro et libellé de voie			
	* Boite postale / lieu-dit			
	* Code postal / Localité (Exemple : 35510 CESSON SEVIGNE)			
	* L'adresse de gestion de votre association est-elle différente ?			
	Oui Non			
1.1				
	cation du gestionnaire			
* Civilité	○ Madame ○ Monsieur			
* Nom ②	* Prénom			
Fonction	au sein de l'association :			
	Sélectionner la fonction en			
	utilisant le menu déroulant			
Adresse	e de gestion <b>②</b>			
Titre cour	t de l'association			
Ėtage - e	scalier - appartement			
Immeuble	e - bâtiment - résidence			
* Numéro	et libellé de voie			
* Boite po	ostale / lieu-dit			
* Code postal / Localité (Exemple : 35510 CESSON SEVIGNE)				
Pays				





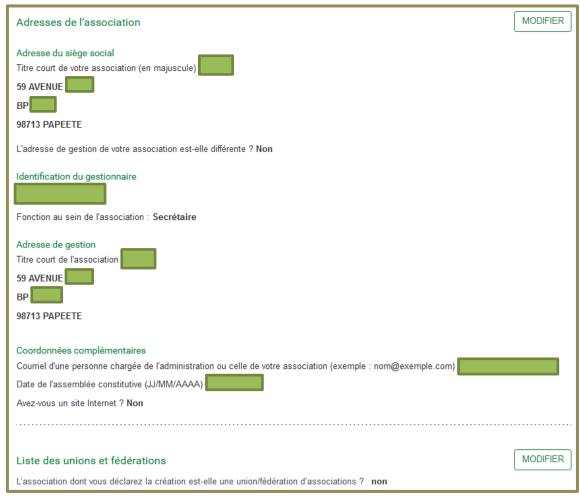


Dirigeant 2			
* Fonction au sein de l'association			
·	Sélectionner la	fonction en utilisant le m	enu déroulant
*Civilité	,		
* Nom <b>②</b>	* Prénom(s) 🕖		
* Nationalité	_		
Française			
* Profession			
	]		
Pays			
FRANCE			
Étage - escalier - appartement	,		
Ltage - escalioi - appartement			
Immeuble - bâtiment - résidence			
* Numéro et libellé de voie			
* Boite postale / lieu-dit			
* Code postal (exemple pour la France: 35000)	* Localité		_
9000 }2000 }	]		
EFFACER	,		
AJOUTER UN DIRIGEANT			
< PRÉCÉDENT		REPRENDRE PLUS TARD	SUIVANT >



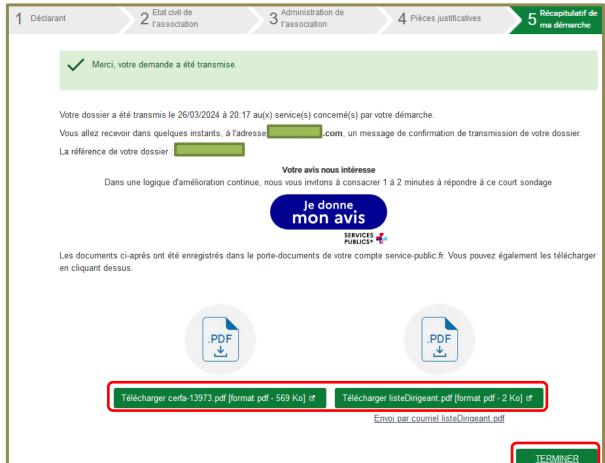
Conseil : Évitez les caractères spéciaux (sauf les tirets – et \_) et les lettres accentuées.





Administration de l'association	MODIFIER
Personnes en charge de l'administration de votre association	
Dirigeant 1	
Quelle est votre fonction au sein de l'association ? Secrétaire	
Française	
Profession Sans	
Adresse personnelle	
59 avenue	
BP	
98713 PAPEETE	
FRANCE	
Dirigeant 2	
Quelle est votre fonction au sein de l'association ? Président(e)	
Française	
Profession sans	
Adresse personnelle	
59 avenue	
BP	
98713 PAPEETE	
FRANCE	
Pièces Justificatives	MODIFIER
Procès-verbal de l'assemblée constitutive : <b>PV-AGC.pdf</b>	





Une fois la demande instruite et validée, un récépissé conforme à la déclaration est délivré dans un délai de 5 jours par le haut-commissariat.

### II.- Déclaration d'une évolution au sein de l'association

Pour la déclaration en ligne des évolutions d'une association (modification des statuts, changement des dirigeants, dissolution, etc.), le lien pour accéder à la plate-forme est le même : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31931.

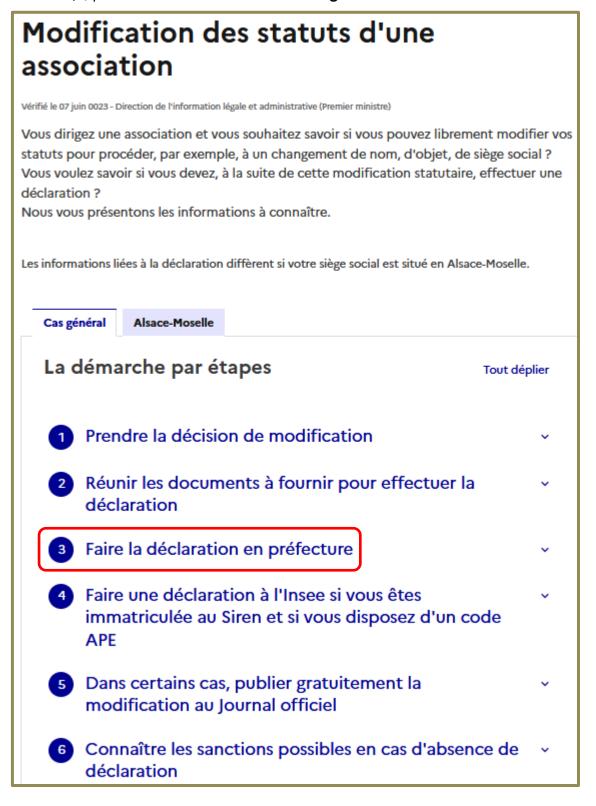
Ensuite, il faut cliquer sur la rubrique concernée et suivre les instructions données à chaque étape de la procédure.

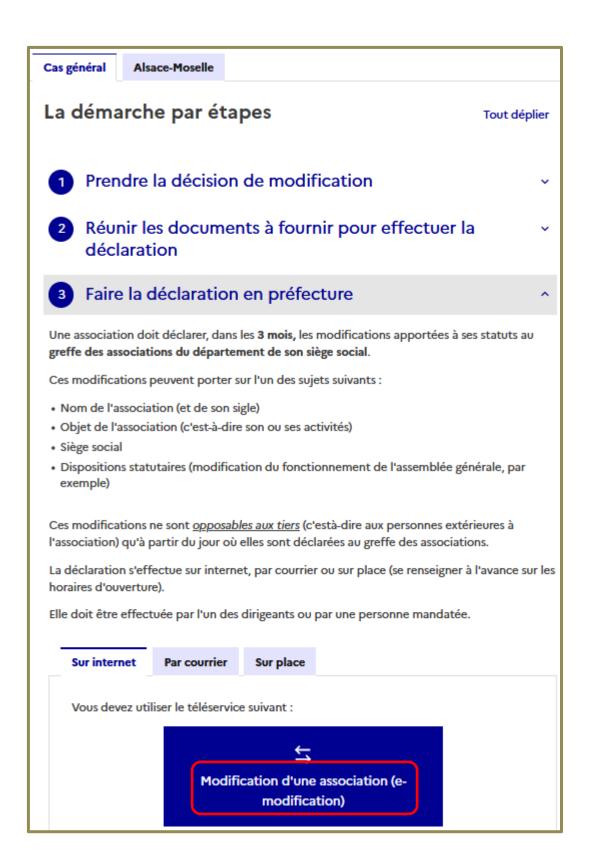


La procédure est identique, quelle que soit l'évolution de l'association.



À titre d'exemple, pour télé-déclarer une modification des statuts, il faut cliquer sur "Faire la demande en préfecture", suivre les instructions et cliquer sur "Modification d'une association (e-modification)", puis "Accéder à la démarche en ligne".









Suivez les instructions puis cliquez sur "Terminer" lorsque la procédure est achevée.